

mions militaires *Nissan*, les nouveaux obusiers de montagne, les *MIG-21* et les frégates du type *Leander*. Ajoutons que le développement de la recherche nucléaire et la mise au point de réacteurs générateurs d'énergie ainsi que des installations requises pour la production de matériel combustible, les usines d'eau lourde et les usines d'enrichissement et de retraitement du combustible formaient partie de cette expansion industrielle qui visait tout d'abord la production économique de l'énergie requise pour satisfaire aux besoins industriels à venir. La possibilité de produire des armes nucléaires existait toujours, mais aucun mouvement précis en ce sens n'avait encore été amorcé vers le milieu des années 60.

Les débats prolongés qui eurent lieu après l'explosion de la bombe chinoise, sur la question de savoir si l'Inde devait entrer dans la course aux armements nucléaires, avaient fait ressortir deux points importants. D'abord, l'analyse française quant à l'utilité pour une nation plus petite de se munir d'armes nucléaires fut généralement acceptée. On soutint à ce propos que même si l'URSS et les États-Unis avaient acquis la capacité de s'attaquer mutuellement à l'aide d'engins thermonucléaires, ni l'un ni l'autre de ces pays ne seraient disposés à employer ces armes ou à lancer une telle attaque à moins que leur survie nationale ne soit en jeu. Cela signifiait que de nombreuses régions n'étaient pas d'un intérêt primordial pour les superpuissances, et qu'elles se trouvaient de ce fait en dehors de la zone nucléaire. Ces régions marginales étaient cependant exposées aux attaques de l'une ou l'autre superpuissance ou même d'une tierce puissance, ce qui affaiblissait sérieusement les garanties de protection nucléaire. L'explosion de la bombe atomique chinoise, suivie de près de celle d'un engin thermonucléaire et de l'essai de fusées à longue portée, accrurent l'insécurité que ressentaient déjà les Indiens. Deuxièmement, en raison de leur scepticisme à l'égard des garanties contre l'emploi des armes nucléaires, les Indiens critiquèrent sévèrement l'efficacité du Traité de non-prolifération nucléaire signé en 1961. La signature et la ratification de ce traité empêcheraient l'Inde de fabriquer et d'acquérir des armes nucléaires, sans aucunement la rassurer quant aux garanties de sécurité données par les puissances nucléaires aux États non nucléaires.

Les Indiens firent aussi valoir que l'obligation d'accepter l'inspection internationale de la recherche nucléaire devrait s'appliquer également aux États possédant des armes nucléaires. En outre, vu l'ab-

sence d'un traité équitable conduisant au désarmement nucléaire et qui, dans l'intervalle, protégerait l'Inde contre une attaque nucléaire venant de la Chine ou de tout autre pays, le gouvernement refusait de souscrire au traité de non-prolifération. Cette conception du traité était largement partagée par d'autres pays qui ne possédaient pas d'armes nucléaires, notamment le Japon, Israël et l'Égypte, lesquels se sentaient plus exposés aux menaces nucléaires que certains pays comme le Canada.

Moyens de lancement

Les stratèges de la défense de l'Inde savaient bien que le simple fait de posséder la bombe nucléaire ne les mettrait pas à l'abri du chantage. Il fallait acquérir des escadrons de bombardiers rapides à grand rayon d'action, des fusées à portée intercontinentale ou d'autres semblables moyens de lancement. L'avion d'attaque *Su 7* acheté de l'URSS avait une vitesse de 1.7 mach et une charge utile de 4,500 livres, mais sa portée n'était que de 1,000 milles. La solution de rechange leur fut offerte par le programme limité de recherche spatiale à des fins météorologiques, confié en 1961 au ministère de l'Énergie atomique. On s'employa donc à construire dès 1970 une usine pour la fabrication de fusées et, ultérieurement, une usine de propergol solide. Avec la mise au point de systèmes de guidage par inertie, de radar de poursuite de haute qualité et d'autres installations, les Indiens purent envisager pour 1974 le lancement d'une fusée de leur fabrication, capable de larguer une charge de 30 kilogrammes dans une orbite circulaire de 400 kilomètres. Le lancement de fusées pouvant larguer une charge de 1,200 kilogrammes dans une orbite de 40,000 kilomètres suivrait probablement au cours de la période 1975 à 1979. Il est assez clair que ces investissements dans la fabrication de fusées spatiales ont du même coup fourni à l'Inde les installations nécessaires à la production d'un missile balistique à portée intercontinentale pouvant lancer un engin nucléaire ou thermonucléaire sur n'importe quel point d'Asie ou du globe.

La distinction entre une explosion à des fins pacifiques et tout autre genre d'explosion nucléaire est difficile à soutenir. Le traité de non-prolifération de 1961 prévoyait l'établissement de communes mesures de contrôle des armements nucléaires ou «d'autres engins explosifs nucléaires». La Fondation Gandhi pour la paix a fait remarquer que «seuls les plus crédules peuvent penser qu'elle (l'explosion nucléaire) ne vise que des fins pacifiques», et le ministre d'État aux Affaires